
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°D/2013/ 185 /PRG/SGG

**PORTANT CONVOCATION DE LA SESSION INAUGURALE DE LA
LEGISLATURE 2013- 2018**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU La Constitution ;

VU Le Code Electoral en son article 167 ;

VU l'arrêté N 19/CS/CCA de la Cour Suprême en date du 15 novembre 2013 ;
portant proclamation des résultats définitifs de élections législatives du 28 septembre
2013 ;

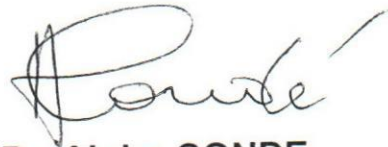
DECRETE

Article 1^{er} : La Session inaugurale de la Législature 2013-2018 est convoquée le
Lundi 13 Janvier 2014 à 10 heures, à l'Hémicycle du Palais du Peuple.

Sont conviées à cette Session, les 114 Députés élus à l'Assemblée Nationale.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter du 12 Janvier 2014 ; sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 31 Décembre 2013


Pr. Alpha CONDE